

Comment communiquer avec le personnel enseignant et l'école de votre enfant

Guide pour les familles de nouveaux arrivants

Les enfants réussissent mieux à l'école quand la communication entre leurs personnes parentes/personnes tutrices/familles et le personnel enseignant est fluide.

Ces communications peuvent se produire à l'écrit, par téléphone, par courriel ou en personne.

Quand vous parlez à la personne qui enseigne votre enfant, vous l'aidez à mieux comprendre votre enfant. Cette personne peut aussi vous aider à comprendre comment vont les choses pour votre enfant à l'école.

Le présent guide vous fournira plus d'informations sur la manière dont le personnel enseignant et l'école de votre enfant communiqueront avec vous et sur comment vous pouvez communiquer avec eux.

Si votre enfant est à la prématernelle

Le personnel d'éducation de la petite enfance (EPE) vous appellera ou vous enverra un courriel pour se présenter et vous donner ses coordonnées (courriel et numéro de téléphone). On vous demandera aussi votre préférence de méthode de communication (téléphone ou courriel). Vous pouvez aussi indiquer si vous avez besoin d'interprète.

Si votre enfant est dans une classe entre la maternelle et la 12^e année

Quand l'école ou le personnel enseignant veut vous transférer des informations, normalement, vous les recevrez par écrit.

Il se peut que vous receviez un bulletin, une lettre ou autre document (formulaire, formulaire de permission, etc.). Les informations peuvent aussi être envoyées par courriel ou affichées sur le site Web de l'école.

Ces informations peuvent être un avis général, les détails d'un événement scolaire ou un formulaire de permission à signer pour que votre enfant puisse participer à une excursion scolaire, par exemple.

Voici quelques conseils pour bien recevoir toutes les informations transmises par l'école.

- Rappelez à votre enfant de vous transmettre toute l'information que l'école lui donne pour vous.
- Vérifiez le sac d'école de votre enfant pour la présence de lettres ou d'autres avis de l'école.
- Créez un endroit à la maison où placer les avis de l'école. Demandez à votre enfant de placer les avis dans cet endroit.
- Vérifiez votre courriel pour les messages de l'école.
- Consultez le site Web de l'école pour voir s'il y a de nouvelles informations.
- Demandez l'école de vous appeler ou de vous envoyer un courriel pour transmettre les informations.

Si vous avez besoin d'aide

Vous pouvez communiquer avec une des personnes suivantes par téléphone ou par courriel :

- personne enseignante/EPE de votre enfant;
- spécialiste du soutien parental;
- personne enseignante d'anglais langue additionnelle ou de français langue additionnelle;
- personne conseillère scolaire;
- bureau administratif de l'école;
- personnel d'ÉcolesPlus;
- personnel des services d'aide à l'établissement dans les écoles du YMCA ou du programme YREACH;
- personnel d'Immigration francophone.

Si vous voulez parler à l'école ou au personnel enseignant/EPE

Parfois, vous aurez peut-être des informations à transmettre à l'école ou au personnel enseignant/EPE de votre enfant ou encore une question à poser. Voici comment procéder.

- Appelez l'école ou la personne enseignante/EPE. S'il faut laisser un message, assurez-vous d'indiquer votre nom complet, votre numéro de téléphone, le nom complet de votre enfant et le meilleur moment pour vous rappeler.
- Envoyez un courriel à l'école ou à la personne enseignante/EPE. Assurez-vous d'indiquer votre nom complet et celui de votre enfant.

Si vous avez besoin d'aide pour communiquer avec l'école ou le personnel enseignant/EPE

- Demandez un service d'interprétation.
- Demandez au personnel des services d'aide à l'établissement dans les écoles du YMCA ou du programme YREACH de vous aider.

Rencontres générales

La plupart des prématernelles et des écoles organiseront un événement général pour les personnes parentes et tutrices au début de l'année scolaire ou, à l'école secondaire, au début d'un nouveau semestre. L'école peut nommer cet événement « soirée programmes d'études », « soirée de rencontre avec le personnel enseignant », « soirée porte ouverte » ou autre.

Pendant ces événements, vous avez l'occasion de rencontrer les gens qui travaillent à l'école de votre enfant, dont le personnel enseignant ou EPE de votre enfant et la direction d'école, parmi d'autres. Vous pouvez aussi vous renseigner sur le programme scolaire de votre enfant, circuler dans l'école et en apprendre plus sur ce qui se passe à l'école au cours de la journée.

Si vous avez besoin de parler à la personne qui enseigne votre enfant ou son EPE à propos du rendement scolaire de votre enfant ou de toute autre préoccupation, téléphonez ou envoyez un courriel pour fixer une rencontre.

Rencontres avec le personnel enseignant ou EPE

Si votre enfant est à la **prématernelle**, l'EPE fixera une rencontre avec vous pour parler des apprentissages de votre enfant. Cette rencontre peut avoir lieu par téléphone, par courriel ou par vidéoconférence (comme Zoom).

Si votre enfant est dans une classe entre la **maternelle et la 12^e année**, on vous invitera à une rencontre avec sa personne enseignante par téléphone, par vidéoconférence ou en personne. Ces rencontres sont prévues deux fois par année; les dates sont indiquées dans le calendrier de l'école. On vous enverra la marche à suivre pour fixer la rencontre, ainsi que d'autres détails, avec votre enfant ou directement par courriel.

Ces rencontres sont l'occasion de parler avec la personne qui enseigne votre enfant. Vous pouvez parler des progrès scolaires de votre enfant, de son bulletin scolaire et de toute autre préoccupation de votre part ou de la part de la personne enseignante concernant les progrès de votre enfant et les formes de soutien qu'on pourrait lui offrir.

Comment vous préparer à rencontrer le personnel enseignant

- Parlez à votre enfant avant la rencontre pour savoir ce que l'enfant aime à l'école et ce qui pose problème.
- Réfléchissez aux questions, préoccupations ou informations dont vous voulez discuter avec la personne enseignante. Notez-les pour ne pas les oublier.
- Vous pouvez demander un service d'interprétation si vous ne parlez pas anglais ou français. Demandez au personnel des services d'aide à l'établissement du YMCA ou du programme

YREACH de vous aider. Il se peut aussi qu'une personne membre du personnel de l'école parle votre langue. Demandez l'aide de l'école à l'avance. Votre enfant peut aussi venir avec vous.

- Arrivez à l'école cinq minutes avant la rencontre.
- Parlez à votre enfant après la rencontre. Parlez-lui de toutes les bonnes choses dont vous et la personne enseignante avez parlé, ainsi que des préoccupations soulevées. Expliquez les mesures prévues pour répondre à ces préoccupations.
- Après la rencontre, gardez le contact avec la personne qui enseigne votre enfant, même lorsque les choses se passent bien.

Voici des exemples de questions à poser au personnel enseignant.

- Est-ce que mon enfant s'adapte bien à l'école?
- Est-ce que mon enfant avance bien en (nom de la matière)?
- Y a-t-il des matières pour lesquelles mon enfant reçoit un soutien supplémentaire?
- Quelles sont les formes de soutien dont bénéficie mon enfant?
- Comment puis-je aider mon enfant à la maison?
- Est-ce que mon enfant s'entend bien avec les autres élèves?

Accès au portail de PowerSchool pour les élèves et les personnes parentes

PowerSchool est un système d'information électronique qui rassemble les renseignements sur les élèves, notamment les données démographiques, l'assiduité, le comportement, le rendement et les horaires. À la fois les élèves et les personnes parentes/tutrices peuvent accéder à ces informations en ouvrant une session dans le portail pour les élèves et les personnes parentes de PowerSchool. Demandez un nom d'utilisation et un mot de passe auprès de l'administration de l'école.

Le portail pour les élèves et les personnes parentes fournit les informations à jour suivantes sur votre enfant :

- l'assiduité;
- les notes;
- les travaux à remettre;
- les commentaires du personnel enseignant;
- les avis de l'école.

Pour plus de renseignements sur le portail, consultez la section « Élèves et parents » de notre site Web : https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/eleves_et_parents (ednet.ns.ca).

La confidentialité de vos renseignements est protégée

Le personnel enseignant/EPE de votre enfant ne partagera pas les détails des expériences, des travaux scolaires ou de votre situation familiale avec d'autres familles ou membres de la communauté. Il se peut qu'une personne enseignante consulte avec d'autres membres du personnel scolaire pour que votre enfant reçoive le meilleur soutien possible. La confidentialité de ces renseignements sera aussi protégée. La personne enseignante vous demandera de signer un formulaire de consentement s'il est nécessaire de travailler avec une agence à l'extérieur de l'école pour obtenir des services pour votre enfant.

Selon la loi, le personnel enseignant a l'obligation de signaler les situations suivantes aux partenaires des services communautaires, notamment la police :

- l'enfant risque de se blesser ou de blesser quelqu'un d'autre;
- la personne enseignante soupçonne ou apprend que l'enfant est victime de violence ou de négligence;
- la personne enseignante est ordonnée par la cour de faire rapport;
- l'enfant demande à la personne enseignante de faire rapport;
- la personne enseignante est obligée de faire rapport en vertu de la *loi sur l'accès aux informations et la protection de la vie privée*.

Coordonnées

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le centre régional pour l'éducation (CRE) de votre région ou avec le CSAP :

- [Centre régional pour l'éducation Annapolis Valley](#) (CREAV)
- [Centre régional pour l'éducation Cape Breton-Victoria](#) (CRECBV)
- [Centre régional pour l'éducation Chignecto-Central](#) (CRECC)
- [Centre régional pour l'éducation Halifax](#) (CREH)
- [Centre régional pour l'éducation South Shore](#) (CRESS)
- [Centre régional pour l'éducation Strait](#) (CRES)
- [Centre régional pour l'éducation Tri-County](#) (CRETCT)
- [Conseil scolaire acadien provincial](#) (CSAP)
- [ÉcolesPlus](#) offre une gamme de services et de soutiens et est offert dans toutes les écoles de la Nouvelle-Écosse.

Pour obtenir de l'aide dans votre communauté, adressez-vous aux interlocuteurs suivants :

- [Services d'établissement dans les écoles | yishfx](#) – offert dans la Municipalité régionale d'Halifax
- [Services d'établissement du YREACH | yishfx](#) – offert à l'échelle de la province (à l'extérieur de la MRH)
- [Immigration Francophone](#) – offert par l'entremise du spécialiste d'aide à l'établissement de votre école

20231102